

VENDREDI  
FOU  
EN COURS

## Programme privilège de ROGERS

Offre spéciale pour le personnel de



Obtenez un Samsung S22 128 Go  
pour seulement

**5\$**  
/mois

(taxes en sus, 56,59 \$/mois avant les crédits sur facture) pendant 24 mois avec financement<sup>1</sup> et **Voie express**<sup>MC</sup> lorsque vous retournez votre appareil dans les 2 ans<sup>2</sup>. 0 \$ d'acompte sur approbation du crédit, 0 % d'intérêt. Plein prix de l'appareil : 1 358 \$

DE PLUS

**15 Go** pour seulement **45\$**  
/mois\*

**10 \$ de rabais sur les  
lignes additionnelles**

**Remarque :** Les données ne sont pas illimitées avec le forfait de 15 Go à 45 \$. Il y aura des frais à payer pour toute utilisation qui dépasse 15 Go par mois. Vous ne pouvez pas partager vos données avec d'autres appareils puisqu'il s'agit d'un forfait autonome.

Et ne payez pas les frais de configuration de 50 \$.

**SAMSUNG Galaxy S22**

**ROGERS**

Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Contactez votre représentant autorisé NorCom avec votre numéro d'employé et une preuve d'emploi, et c'est avec plaisir que nous vous aiderons.

Offert uniquement chez votre concessionnaire  
[www.Norcom.Biz/PWC](http://www.Norcom.Biz/PWC)

NorCom - Rogers

2142 Boul. Des Laurentides, Laval, QC  
H7M2R5

514-904-0955 Option : 2  
[support@norcom.ca](mailto:support@norcom.ca)

L'offre est d'une durée limitée et peut être modifiée sans préavis. Programme privilège de Rogers. Une vérification du statut d'employé est nécessaire. Rogers se réserve le droit en tout temps d'exiger une preuve d'emploi de chaque employé responsable d'une ligne payée individuellement. Des frais uniques de 50 \$ associés au tarif pour les employés peuvent s'appliquer pour les clients actuels. Les clients actuels qui ont un forfait Grand public courant de Rogers, qui ont un abonnement à durée déterminée en vigueur depuis 6 mois ou moins et qui passent au forfait ci-dessus ne sont pas admissibles au rabais. Cette offre ne peut être jumelée à d'autres rabais ou offres promotionnelles à l'intention du grand public, à moins que Rogers en décide autrement. Le forfait et l'appareil figureront séparément sur votre facture. <sup>1</sup> Les frais de temps d'antenne additionnel, de données, d'interurbain, d'itinérance. Les frais liés aux options, les frais de service d'urgence 911 provinciaux (s'il y a lieu) et les taxes sont en sus et facturés mensuellement, le cas échéant. Toutefois, il n'y a aucuns frais de temps d'antenne pour les appels au 911 à partir d'un appareil sans fil de Rogers. Le forfait comprend les appels et les messages du Canada vers un numéro local (canadien) seulement. Appels effectués sur le réseau de Rogers ou dans la zone de Couverture étendue (exclut les appels acheminés par Renvoi d'appel, Appel vidéo ou tout autre service semblable). <sup>10</sup> % d'intérêt annuel sous réserve d'approbation du crédit dans le cadre d'une entente de financement (EF) et d'un forfait Infini de Rogers. Un acompte peut être requis selon notre évaluation de votre crédit. L'EF est établie en fonction du plein prix, taxes exigibles en sus, moins tout montant Voie express (à l'exception des crédits promotionnels, le cas échéant), qui sont appliqués chaque mois à votre facture tant et aussi longtemps que votre EF est en vigueur. Votre solde de financement impayé devient exigible en cas d'expiration de votre EF. Si votre forfait sans-fil est annulé, le solde de financement impayé devient alors exigible ainsi que votre montant Voie express (le cas échéant). Le crédit promotionnel (le cas échéant) prendra fin dans les deux cas. <sup>2</sup> Le programme repose sur l'achat d'un téléphone admissible dans le cadre d'un forfait Infini de Rogers avec financement; le montant Voie express est appliqué après les taxes pour réduire le montant des paiements mensuels aux termes du programme de financement. Vous devez retourner le téléphone en bon état (il doit démarrer, afficher l'écran d'accueil et pouvoir être rechargé; nous devons être en mesure de rétablir les paramètres par défaut; l'écran ACL/tactile doit fonctionner, ne présenter aucune tache pâle ou foncée, ni être brisé ou craquelé; tous les comptes et mots de passe doivent être supprimés ou désactivés; l'appareil ne doit pas avoir été signalé comme étant perdu ou volé) pendant les 24 mois (ou du 2e au 24e mois si vous remplacez votre téléphone par un nouveau téléphone avec financement), faute de quoi le montant Voie express sera porté à votre compte. L'annulation de vos services au cours de la période d'abonnement de 2 ans à Voie express entraînera la facturation du montant Voie express à votre compte, en plus de votre solde de financement impayé. © 2022 Rogers Communications.